



DISPARITION DES SECTEURS D'ASSIETTE DANS LES SIP

FUSION DE L'ASSIETTE ET DU RECOUVREMENT AMIABLE POUR MASQUER LE MANQUE D'EFFECTIF

LA POLYVALENCE A DES LIMITES !

La direction de Seine Saint-Denis force les chefs de service des SIP à dissoudre tous les secteurs d'assiette à compter du 1^{er} janvier 2024 !

Jusqu'ici chaque secteur était gestionnaire et responsable de ses dossiers. Avec la fin des secteurs d'assiette, l'organisation qui se profile serait la suivante : le travail (déclarations, e contact, mails, courriers papier, listes de retraitement...) sera réparti, soit-disant, à parts égales par les inspecteurs entre chaque équipe.

Le temps pris par les inspecteurs pour redistribuer le travail sera du temps en moins pour l'expertise qu'ils apportent aux dossiers complexes.

Cela aura également pour conséquence une **démobilisation** dans le travail de la part des agents : puisque plus personne ne sera responsable du dossier à quoi bon s'impliquer :

« C'est pas grave si je saisis mal une déclaration, ou explique n'importe quoi au contribuable, car ce n'est pas moi qui traiterai la réclamation »,

« Oh ! un e-contact est arrivé, mais non, je ne vais pas y répondre, je vais attendre que l'inspecteur désigne qu'elle est l'équipe qui doit s'en occuper »...

Sans compter que chaque secteur connaît ses dossiers complexes, ceux à suivre de près, ou, encore la spécificité d'une adresse (surtout les relatifs): désormais tout sera noyé dans la masse. Qui va faire attention que le contribuable Dupont à fait à la fois un courrier, un e-contact, un appel téléphonique et qu'il est venu à l'accueil puisque le courrier sera attribué à l'équipe 1, l'e-contact à la 2 et l'appel reçu par l'équipe 3 ?

De plus, nous savons très bien que se profile la nouvelle vision de la direction qui veut fusionner l'assiette et le recouvrement amiable, à l'instar de ce qui c'est passé il y a quelques années dans les SIE et dont le bilan a été un constat d'échec. Quelle est donc cette obstination à absolument vouloir mettre en place des méthodes qui ont prouvé leur inefficacité.

Actuellement, les secteurs d'assiette tels qu'ils existent ont démontré qu'ils sont en capacité de maintenir tant bien que mal la qualité d'un service public qu'est en droit d'attendre le contribuable.

